

|  |
| --- |
| **Engagement de confidentialité** |

Liquidateur judiciaire : Maître Anne LAGEAT

Collaborateur en charge du dossier : Madame Cindy COMMANDEUR / cindy.commandeur@louis-lageat.com

**Société en nom collectif F.I.P.**

**Référence dossier : 9076**

**Liquidation judiciaire du 12/08/2025**

Place Jules Guesde

04220 SAINTE-TULLE

**Document remis par le candidat acquéreur éventuel au liquidateur judiciaire afin de pouvoir consulter les documents nécessaires au dépôt d’une offre de reprise dans le périmètre de l’article L642-19 du code de commerce.**

Maître,

Par jugement du 12/08/2025, le TRIBUNAL DE COMMERCE DE MANOSQUE a ouvert une procédure de Liquidation judiciaire simplifiée au bénéfice de la Société en nom collectif F.I.P. et vous a désigné en qualité de liquidateur.

Nous avons pris connaissance de l’appel d’offres initié par vos soins et de la date limite de dépôt des offres fixée au **30/09/2025 à 18h00**.

Afin de nous permettre d'apprécier l'opportunité de formaliser une offre de reprise des actifs dépendant de la procédure de Liquidation judiciaire simplifiée dans le cadre des dispositions de l’article L. 642-19 du Code de commerce, vous allez, en qualité de liquidateur, être amené à nous transmettre certaines informations confidentielles.

La présente lettre (ci-après l’« **Engagement de Confidentialité** ») a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces informations nous sont communiquées et de fixer les règles relatives à leur utilisation et à leur protection.

Pour les besoins de l’Engagement de Confidentialité, sont considérées comme constituant des **informations confidentielles** l’ensemble des informations ayant trait à l’entreprise débitrice dénommée Société en nom collectif F.I.P. et à ses activités, de quelque nature qu’elles soient, que l’entreprise débitrice (ce qui comprend ses employés, mandataires sociaux et conseils respectifs) et vous-même pourriez communiquer à notre société ou à l'un quelconque de ses associés/actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, salariés, conseils (y compris juridiques, comptables ou financiers) et tout établissement financier envisageant de participer au financement de l’offre de reprise (ci-après ensemble les « **Représentants** »), préalablement ou après la date de l’Engagement de Confidentialité.

Nos engagements au titre de l'Engagement de Confidentialité ne portent pas sur les informations confidentielles dont nous pourrions établir qu’elles sont connues du public autrement que du fait d'une divulgation opérée par nous, notre société ou ses Représentants en violation de nos obligations au titre de l'Engagement de Confidentialité ou de toute autre obligation de confidentialité nous incombant.

Au vu de ce qui est exposé ci-dessus, nous nous engageons à :

- Garder les informations confidentielles strictement confidentielles et à ne les communiquer de quelque manière que ce soit à aucun tiers, en dehors de ceux de nos Représentants dont la connaissance des informations confidentielles est strictement nécessaire à l’appréciation de l'opportunité de formaliser une offre de reprise ;

− Utiliser et exploiter les informations confidentielles dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l’appréciation de l'opportunité de formaliser une offre de reprise. En particulier, nous n’utiliserons pas les informations confidentielles, directement ou indirectement, d’une manière qui pourrait causer un préjudice à l’entreprise débitrice ou à ses Représentants ;

− Prendre toute disposition nécessaire pour faire respecter l’Engagement de Confidentialité par nos Représentants et, en particulier, nous porter fort du respect des termes de l’Engagement de Confidentialité par nos Représentants ;

− Ne pas initier ou accepter d’engager des contacts de quelque nature que ce soit avec le bailleur de l’entreprise débitrice, notamment en vue d’un accord sur la reprise des actifs en dehors de la procédure de Liquidation judiciaire simplifiée, sauf accord préalable et écrit du liquidateur et uniquement dans la perspective de tenter de négocier certaines clauses du bail;

− Sauf autorisation expresse du liquidateur ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires, directement ou indirectement, pour notre compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne dont nous savons qu'elle était en relation d'affaires avec l’entreprise débitrice du fait de la communication des informations confidentielles ;

− Ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations entre l’entreprise débitrice et ses clients, fournisseurs ou autres relations d'affaires.

**Dans l'éventualité où nous ne déposerions pas d’offre de reprise pour quelque raison que ce soit, nous nous engageons à le notifier au liquidateur judiciaire dans les meilleurs délais.**

Nous reconnaissons par ailleurs que ni le liquidateur judiciaire, ni ses représentants ne garantissent l'exactitude et le caractère exhaustif des informations confidentielles et qu’ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables des conséquences de leur utilisation par nos soins ou nos représentants ni des erreurs ou omissions qu'elles pourraient contenir.

Les obligations liées à l’Engagement de Confidentialité prendront effet à compter de la date de sa signature et resteront en vigueur jusqu'à la date de réalisation de la cession ou, à défaut, pendant une durée d’un (1) an.

L’Engagement de Confidentialité est expressément soumis au droit français. Tout différend, contentieux, litige ou réclamation de quelque nature que ce soit se rattachant directement ou indirectement à l'Engagement de Confidentialité ou à sa conclusion, sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive du TRIBUNAL DE COMMERCE DE MANOSQUE.

Par la présente nous nous engageons également à prendre connaissance du cahier des charges et à respecter les conditions dans lesquelles doit être déposée notre offre.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

|  |  |
| --- | --- |
| **Candidat repreneur**  | **Conseil candidat repreneur**  |
| Dénomination : RCS : Représenté par : Qualité du signataire : Fait à le Signature  | Dénomination : Qualité : Fait à le Signature  |